



Compte-rendu de la Commission du 12 Juillet 2019

Ligue des-Hauts-de-France Site de Saint-Martin Longueau

Président : Laurent DESPRES

Secrétaire : Guy GAUTHEROT

Membres : Sylvain BACQUAERT, Fabrice KUNTZMANN, Michaël ROLLET, Jean-Pierre SEREMAK

La séance est ouverte à 19h00 - La séance est levée à 22h00

Ne participent pas au cas n°2 (dossier N°151) : Michaël Rollet

6 dossiers

1/ **Monsieur WALLET Lucas du club du Pays de Clermontois Handball (Dossier N°126)**

Concerne le match : Pays du Clermontois Handball – Beauvais OUC en Championnat -18 ans Masc. Oise du 06/04/2019

Nom de l'arbitre : BRASSEUR LAURENT

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-D

Type de faute : Outrage et propos discriminatoire

Qualification de la faute : Manquement grave à la morale sportive

Sanction : 6 dates dont 4 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 240€

2/ **Monsieur GIRAUDON Eric du club du HBC Crépy-en-Valois (Dossier N°151)**

Concerne le match : HBC Crépy-en-Valois – Courmelles FJEP en Championnat Prénationale Masc. du 26/05/2019

Nom des arbitres : BRUCE Alvin – RAOUL Benjamin

Concerne : Président – Public

Article : Annexe 4-A

Type de faute : Attitude incorrecte

Qualification de la faute : Comportement incorrect

Sanction : 1 Avertissement

Période de suspension du : /

Période probatoire : 3 mois du 01/09/2019 au 30/11/2019

Amende : 30€

3/ **Monsieur MARGUERITTE Quentin du club du Chambly HBC (Dossier N°110)**

Concerne le match : Chambly HBC – Handball Club Laigneville en Championnat Excellence Masc. Poule 3 du 30/03/2019

Nom de l'arbitre : CETOUTE Sylvain

Concerne : Joueur

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans Suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

4/ Monsieur BAUDRY Romain du club du Guiscard HBC (Dossier N°125)

Concerne le match : Compiègne Handball 3 – HBC Guiscard en Championnat +16 Masc. Oise
Poule Excellence du 10/03/2019

Nom de l'arbitre : HARDY Frédéric

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3-C

Type de faute : Utilisation malveillante de matériels de banc

Qualification de la faute : Conduite antisportive grossière

Sanction : 3 dates dont 2 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 4 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 120€

5/ Monsieur DIDA Abdelkader du club du HBC St Maximin (Dossier N°139-140)

Concerne le match : HBC Laigneville 2 – HBC St Maximin en Championnat +16 Masc. Oise
Poule Excellence du 23/03/2019

Nom de l'arbitre : HARDY Frédéric

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2-D

Type de faute : Menace verbale, outrage

Qualification de la faute : Attitude antisportive grossière

Sanction : 6 dates dont 3 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 270€

Le président de la CTD
Laurent DESPRES

